



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères
sur le territoire de la commune
d'Onex et des communes limitrophes
de Lancy et Plan-les-Ouates

du 24 septembre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune d'Onex et des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV-990
- CV-1260
- CV-2291
- CV-9324
- CV-5681
5. Chemin de l'Avenir, artère partant du chemin de la Caroline, traversant la rue des Bossons et aboutissant à l'avenue du Gros-Chêne.
 6. Chemin du Barbolet (lieu-dit), artère partant de la route du Grand-Lancy, en direction de l'Aire, sans issue.
 8. Chemin de la Blanchette, artère partant de la route du Grand-Lancy et aboutissant à la route de Chancy.
 16. Chemin du Cercle, à l'artère partant du chemin de la Blanchette et aboutissant à la route du Grand-Lancy.
 20. Chemin du Cheval-Blanc, artère partant de la route de Chancy no 76 et aboutissant au chemin de l'Avenir.

./.

Séance du 24 septembre 1979

- CV-M290 29. Chemin de la Genevrière, artère partant de la route du Grand-Lancy, sans issue.
- CV-11800 30. Chemin de la Grand-Mône, à l'artère partant de la route du Grand-Lancy et aboutissant au chemin David-BROLLIET.
- CV-13625 34. Chemin des Laz (lieu-dit), à l'artère partant du chemin Charles-BORGEAUD et aboutissant au Vieux-chemin-d'Onex.
- CV-15342 38. Chemin des Merles, à l'artère partant du chemin Charles-BORGEAUD (2 embranchements), sans issue.
- CV-18336 41. Chemin du Pont-du-Centenaire, à l'artère partant de la route de Saint-Julien et aboutissant à la route du Grand-Lancy.
- CV-19631 43. Chemin du Pré-Longet (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Chancy et aboutissant au Vieux-chemin-d'Onex.
- CV-24829 49. Chemin des Verjus (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Courtillets (Lancy) et aboutissant au chemin du Creux-du-Cheval (Plan-les-Ouates).
- CV-25518 50. Vieux-chemin-d'Onex, à l'artère partant de la route du Pont-Butin et aboutissant à la route de Chancy.
- CV-25509 52. Chemin de la Vi-Longe, à l'artère partant de la rue GAUDY-LE-FORT et aboutissant au chemin de la Blanchette.

B. La modification des A.C.E. suivants :

- CV-2895 13. Rue des Bossons (Onex 25.10.63), part du chemin François-CHAVAZ et aboutit au chemin des Esserts (Lancy) - en dénivelé sous la route du Pont-Butin.
- CV-3646 15. Rue de la Calle (Onex 25.10.63), part de l'avenue des Grandes-Communes et aboutit à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle.
- CV-8931 26. Chemin Victor-DURET (Onex 1.2.58), part de la rue des Grand'Portes et aboutit à la rue des Bossons.

./.

Séance du 24 septembre 1979

- CV-12319 33. Avenue du Gros-Chêne - ~~Rue~~ (Onex 25.4.61), part de la route de Chancy et aboutit à l'avenue des Grandes-Communes, en traversant la rue des Bossons.
- CV-20176 44. Rue des Racettes (Onex 25.10.63), part de l'avenue des Grandes-Communes et aboutit à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle.

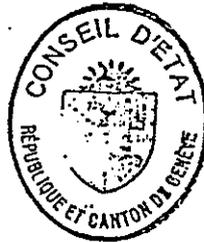
La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune d'Onex annexé au présent arrêté.

Ces dispositions entrent immédiatement en vigueur.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
BH	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni